



APPEL D'OFFRES

AVIS est par la présente donné qu'on recevra à l'hôtel de ville, des soumissions pour:

No OS-SP-29659 Services professionnels, projet multidisciplinaire, pour la préparation d'une étude d'opportunité concernant les travaux de stabilisation et de revitalisation de la rive et du boulevard des Mille-Îles, entre la pointe Est de l'île de Laval et l'autoroute 25 (A-25), secteur Saint-François

Les soumissions seront reçues aux journées et heures ci-dessous décrites, et ce, au plus tard à 10 h 30 le jeudi 20 mai 2021 dans le hall de l'hôtel de ville au 1, place du Souvenir, Ville de Laval :

- les lundis de 13h30 à 16h30;
- les mardis de 8h30 à 10h30;
- les mercredis de 13h30 à 16h30;
- les jeudis de 8h30 à 10h30.

1. Les documents d'appel d'offres sont disponibles sur le Système électronique d'appel d'offres SEAO à l'adresse www.seao.ca ou en communiquant avec un de ses représentants par téléphone au numéro 514 856-6600 pour la région de Montréal, ou pour l'extérieur au numéro 1-866-669-seao (7326).
2. Seules seront considérées les soumissions présentées sur les documents spécialement préparés à cette fin et qui seront trouvées conformes aux conditions énumérées aux documents d'appel d'offres.
3. Les soumissions devront être remises au Greffier sous pli cacheté, être identifiées clairement sur l'enveloppe extérieure quant au numéro de la soumission et au nom du soumissionnaire et être présentées sur les documents préparés à cette fin.
4. Seules les soumissions reçues dans le délai ci-dessus mentionné seront ouvertes à 11 h le 20 mai 2021 en la salle du conseil de l'hôtel de ville.

La Ville de Laval se réserve toutefois le privilège de n'accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions et de n'encourir aucune poursuite ou réclamation pour frais ou pertes subis par les soumissionnaires. De plus, la Ville n'encourt aucune responsabilité du fait que les avis écrits ou documents quelconques véhiculés par le système électronique sont incomplets ou comportent quelque erreur ou omission que ce soit. En conséquence, tout soumissionnaire doit s'assurer, avant de soumissionner, d'obtenir tous les documents reliés à cet appel d'offres.

DONNÉ À LAVAL
ce 19 avril 2021

Me Valérie Tremblay, greffière
Me Mélanie Gauthier, greffière adjointe



APPEL DE QUALIFICATION

AVIS est par la présente donné qu'on recevra à l'hôtel de ville, des documents pour:

No QF-00037 Acquisition de polymères cationiques aux stations de production d'eau potable de Chomedey et Pont-Viau de la Ville de Laval

Les documents seront reçus aux journées et heures ci-dessous décrites, et ce, au plus tard à 10 h 30 le mardi 11 mai 2021 dans le hall de l'hôtel de ville au 1, place du Souvenir, Ville de Laval :

- les lundis de 13h30 à 16h30;
- les mardis de 8h30 à 10h30;
- les mercredis de 13h30 à 16h30;
- les jeudis de 8h30 à 10h30.

1. Les documents d'appel de qualification sont disponibles sur le Système électronique d'appel d'offres SEAO à l'adresse www.seao.ca ou en communiquant avec un de ses représentants par téléphone au numéro 514 856-6600 pour la région de Montréal, ou pour l'extérieur au numéro 1-866-669-seao (7326).
2. Les documents devront être remis au Greffier sous pli cacheté, être identifiés clairement sur l'enveloppe extérieure quant au numéro de l'appel de qualification et au nom du fournisseur.
3. Seuls les documents reçus dans le délai ci-dessus mentionné seront ouverts à 11 h le 11 mai 2021 en la salle du conseil de l'hôtel de ville.

Le présent appel de qualification vise à informer les fournisseurs potentiels que la Ville de Laval désire leur permettre de qualifier leur produit en laboratoire et dans l'usine pour identifier les polymères cationiques qui pourraient éventuellement être utilisés aux différentes stations de production d'eau potable. De plus, la Ville n'encourt aucune responsabilité du fait que les avis écrits ou documents quelconques véhiculés par système électronique soient incomplets ou comportent quelque erreur ou omission que ce soit. En conséquence, tout fournisseur doit s'assurer, avant de déposer, d'obtenir tous les documents reliés à cet appel de qualification.

DONNÉ À LAVAL
ce 19 avril 2021

Me Valérie Tremblay, greffière
Me Mélanie Gauthier, greffière adjointe



APPEL D'OFFRES

AVIS est par la présente donné qu'on recevra à l'hôtel de ville, des soumissions pour:

No SP-30175 Travaux de construction du Centre de services de proximité de l'est (CSPE),
Règlement numéro L-12802

Les soumissions seront reçues aux journées et heures ci-dessous décrites, et ce, au plus tard à 10 h 30 le jeudi 3 juin 2021 dans le hall de l'hôtel de ville au 1, place du Souvenir, Ville de Laval :

- les lundis de 13h30 à 16h30 à l'exception du lundi 24 mai 2021;
- les mardis de 8h30 à 10h30;
- les mercredis de 13h30 à 16h30;
- les jeudis de 8h30 à 10h30.

1. Les documents d'appel d'offres sont disponibles sur le Système électronique d'appel d'offres SEAO à l'adresse www.seao.ca ou en communiquant avec un de ses représentants par téléphone au numéro 514 856-6600 pour la région de Montréal, ou pour l'extérieur au numéro 1-866-669-seao (7326).
2. Seules seront considérées les soumissions présentées sur les documents spécialement préparés à cette fin et qui seront trouvées conformes aux conditions énumérées aux documents d'appel d'offres.
3. Les soumissions devront être remises au Greffier sous pli cacheté, être identifiées clairement sur l'enveloppe extérieure quant au numéro de la soumission et au nom du soumissionnaire et être présentées sur les documents préparés à cette fin.
4. Seules les soumissions reçues dans le délai ci-dessus mentionné seront ouvertes à 11 h le 3 juin 2021 en la salle du conseil de l'hôtel de ville.

La Ville de Laval se réserve toutefois le privilège de n'accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions et de n'encourir aucune poursuite ou réclamation pour frais ou pertes subis par les soumissionnaires. De plus, la Ville n'encourt aucune responsabilité du fait que les avis écrits ou documents quelconques véhiculés par le système électronique sont incomplets ou comportent quelque erreur ou omission que ce soit. En conséquence, tout soumissionnaire doit s'assurer, avant de soumissionner, d'obtenir tous les documents reliés à cet appel d'offres.

DONNÉ À LAVAL
ce 19 avril 2021

Me Valérie Tremblay, greffière
Me Mélanie Gauthier, greffière adjointe



APPEL D'OFFRES

AVIS est par la présente donné qu'on recevra à l'hôtel de ville, des soumissions pour:

No SP-30217 Fourniture de chaussures, bottes, couvre-chaussures, couvre-bottes et semelles

Les soumissions seront reçues aux journées et heures ci-dessous décrites, et ce, au plus tard à 10 h 30 le jeudi 20 mai 2021 dans le hall de l'hôtel de ville au 1, place du Souvenir, Ville de Laval :

- les lundis de 13h30 à 16h30;
- les mardis de 8h30 à 10h30;
- les mercredis de 13h30 à 16h30;
- les jeudis de 8h30 à 10h30.

1. Les documents d'appel d'offres sont disponibles sur le Système électronique d'appel d'offres SEAO à l'adresse www.seao.ca ou en communiquant avec un de ses représentants par téléphone au numéro 514 856-6600 pour la région de Montréal, ou pour l'extérieur au numéro 1-866-669-seao (7326).
2. Seules seront considérées les soumissions présentées sur les documents spécialement préparés à cette fin et qui seront trouvées conformes aux conditions énumérées aux documents d'appel d'offres.
3. Les soumissions devront être remises au Greffier sous pli cacheté, être identifiées clairement sur l'enveloppe extérieure quant au numéro de la soumission et au nom du soumissionnaire et être présentées sur les documents préparés à cette fin.
4. Seules les soumissions reçues dans le délai ci-dessus mentionné seront ouvertes à 11 h le 20 mai 2021 en la salle du conseil de l'hôtel de ville.

La Ville de Laval se réserve toutefois le privilège de n'accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions et de n'encourir aucune poursuite ou réclamation pour frais ou pertes subis par les soumissionnaires. De plus, la Ville n'encourt aucune responsabilité du fait que les avis écrits ou documents quelconques véhiculés par le système électronique sont incomplets ou comportent quelque erreur ou omission que ce soit. En conséquence, tout soumissionnaire doit s'assurer, avant de soumissionner, d'obtenir tous les documents reliés à cet appel d'offres.

DONNÉ À LAVAL
ce 19 avril 2021

Me Valérie Tremblay, greffière
Me Mélanie Gauthier, greffière adjointe



APPEL D'OFFRES

AVIS est par la présente donné qu'on recevra à l'hôtel de ville, des soumissions pour:

No SP-30231 Contrat à exécution sur demande pour des travaux de réparation d'infrastructures municipales sur le territoire de la Ville de Laval

Les soumissions seront reçues aux journées et heures ci-dessous décrites, et ce, au plus tard à 10 h 30 le mardi 11 mai 2021 dans le hall de l'hôtel de ville au 1, place du Souvenir, Ville de Laval :

- les lundis de 13h30 à 16h30;
- les mardis de 8h30 à 10h30;
- les mercredis de 13h30 à 16h30;
- les jeudis de 8h30 à 10h30.

1. Les documents d'appel d'offres sont disponibles sur le Système électronique d'appel d'offres SEAO à l'adresse www.seao.ca ou en communiquant avec un de ses représentants par téléphone au numéro 514 856-6600 pour la région de Montréal, ou pour l'extérieur au numéro 1-866-669-seao (7326).
2. Seules seront considérées les soumissions présentées sur les documents spécialement préparés à cette fin et qui seront trouvées conformes aux conditions énumérées aux documents d'appel d'offres.
3. Les soumissions devront être remises au Greffier sous pli cacheté, être identifiées clairement sur l'enveloppe extérieure quant au numéro de la soumission et au nom du soumissionnaire et être présentées sur les documents préparés à cette fin.
4. Seules les soumissions reçues dans le délai ci-dessus mentionné seront ouvertes à 11 h le 11 mai 2021 en la salle du conseil de l'hôtel de ville.

La Ville de Laval se réserve toutefois le privilège de n'accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions et de n'encourir aucune poursuite ou réclamation pour frais ou pertes subis par les soumissionnaires. De plus, la Ville n'encourt aucune responsabilité du fait que les avis écrits ou documents quelconques véhiculés par le système électronique sont incomplets ou comportent quelque erreur ou omission que ce soit. En conséquence, tout soumissionnaire doit s'assurer, avant de soumissionner, d'obtenir tous les documents reliés à cet appel d'offres.

DONNÉ À LAVAL
ce 19 avril 2021

Me Valérie Tremblay, greffière
Me Mélanie Gauthier, greffière adjointe



APPEL D'OFFRES

AVIS est par la présente donné qu'on recevra à l'hôtel de ville, des soumissions pour:

No SP-30252 Acquisition de 3 chargeurs sur roues avec attachements, accessoires et outils

Les soumissions seront reçues aux journées et heures ci-dessous décrites, et ce, au plus tard à 10 h 30 le jeudi 20 mai 2021 dans le hall de l'hôtel de ville au 1, place du Souvenir, Ville de Laval :

- les lundis de 13h30 à 16h30;
- les mardis de 8h30 à 10h30;
- les mercredis de 13h30 à 16h30;
- les jeudis de 8h30 à 10h30.

1. Les documents d'appel d'offres sont disponibles sur le Système électronique d'appel d'offres SEAO à l'adresse www.seao.ca ou en communiquant avec un de ses représentants par téléphone au numéro 514 856-6600 pour la région de Montréal, ou pour l'extérieur au numéro 1-866-669-seao (7326).
2. Seules seront considérées les soumissions présentées sur les documents spécialement préparés à cette fin et qui seront trouvées conformes aux conditions énumérées aux documents d'appel d'offres.
3. Les soumissions devront être remises au Greffier sous pli cacheté, être identifiées clairement sur l'enveloppe extérieure quant au numéro de la soumission et au nom du soumissionnaire et être présentées sur les documents préparés à cette fin.
4. Seules les soumissions reçues dans le délai ci-dessus mentionné seront ouvertes à 11 h le 20 mai 2021 en la salle du conseil de l'hôtel de ville.

La Ville de Laval se réserve toutefois le privilège de n'accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions et de n'encourir aucune poursuite ou réclamation pour frais ou pertes subis par les soumissionnaires. De plus, la Ville n'encourt aucune responsabilité du fait que les avis écrits ou documents quelconques véhiculés par le système électronique sont incomplets ou comportent quelque erreur ou omission que ce soit. En conséquence, tout soumissionnaire doit s'assurer, avant de soumissionner, d'obtenir tous les documents reliés à cet appel d'offres.

DONNÉ À LAVAL
ce 19 avril 2021

Me Valérie Tremblay, greffière
Me Mélanie Gauthier, greffière adjointe



APPEL D'OFFRES

AVIS est par la présente donné qu'on recevra à l'hôtel de ville, des soumissions pour:

No SP-30257 Acquisition de 3 fourgons cargo

Les soumissions seront reçues aux journées et heures ci-dessous décrites, et ce, au plus tard à 10 h 30 le mardi 11 mai 2021 dans le hall de l'hôtel de ville au 1, place du Souvenir, Ville de Laval :

- les lundis de 13h30 à 16h30;
- les mardis de 8h30 à 10h30;
- les mercredis de 13h30 à 16h30;
- les jeudis de 8h30 à 10h30.

1. Les documents d'appel d'offres sont disponibles sur le Système électronique d'appel d'offres SEAO à l'adresse www.seao.ca ou en communiquant avec un de ses représentants par téléphone au numéro 514 856-6600 pour la région de Montréal, ou pour l'extérieur au numéro 1-866-669-seao (7326).
2. Seules seront considérées les soumissions présentées sur les documents spécialement préparés à cette fin et qui seront trouvées conformes aux conditions énumérées aux documents d'appel d'offres.
3. Les soumissions devront être remises au Greffier sous pli cacheté, être identifiées clairement sur l'enveloppe extérieure quant au numéro de la soumission et au nom du soumissionnaire et être présentées sur les documents préparés à cette fin.
4. Seules les soumissions reçues dans le délai ci-dessus mentionné seront ouvertes à 11 h le 11 mai 2021 en la salle du conseil de l'hôtel de ville.

La Ville de Laval se réserve toutefois le privilège de n'accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions et de n'encourir aucune poursuite ou réclamation pour frais ou pertes subis par les soumissionnaires. De plus, la Ville n'encourt aucune responsabilité du fait que les avis écrits ou documents quelconques véhiculés par le système électronique sont incomplets ou comportent quelque erreur ou omission que ce soit. En conséquence, tout soumissionnaire doit s'assurer, avant de soumissionner, d'obtenir tous les documents reliés à cet appel d'offres.

DONNÉ À LAVAL
ce 19 avril 2021

Me Valérie Tremblay, greffière
Me Mélanie Gauthier, greffière adjointe



APPEL D'OFFRES

AVIS est par la présente donné qu'on recevra à l'hôtel de ville, des soumissions pour:

No SP-30269 Acquisition de vêtements tactiques Arc'teryx Leaf

Les soumissions seront reçues aux journées et heures ci-dessous décrites, et ce, **au plus tard à 10 h 30** le jeudi 20 mai 2021 dans le hall de l'hôtel de ville au 1, place du Souvenir, Ville de Laval :

- les lundis de 13h30 à 16h30;
- les mardis de 8h30 à 10h30;
- les mercredis de 13h30 à 16h30;
- les jeudis de 8h30 à 10h30.

1. Les documents d'appel d'offres sont disponibles sur le Système électronique d'appel d'offres SEAO à l'adresse www.seao.ca ou en communiquant avec un de ses représentants par téléphone au numéro 514 856-6600 pour la région de Montréal, ou pour l'extérieur au numéro 1-866-669-seao (7326).
2. Seules seront considérées les soumissions présentées sur les documents spécialement préparés à cette fin et qui seront trouvées conformes aux conditions énumérées aux documents d'appel d'offres.
3. Les soumissions devront être remises au Greffier sous pli cacheté, être identifiées clairement sur l'enveloppe extérieure quant au numéro de la soumission et au nom du soumissionnaire et être présentées sur les documents préparés à cette fin.
4. Seules les soumissions reçues dans le délai ci-dessus mentionné seront ouvertes à 11 h le 20 mai 2021 en la salle du conseil de l'hôtel de ville.

La Ville de Laval se réserve toutefois le privilège de n'accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions et de n'encourir aucune poursuite ou réclamation pour frais ou pertes subis par les soumissionnaires. De plus, la Ville n'encourt aucune responsabilité du fait que les avis écrits ou documents quelconques véhiculés par le système électronique sont incomplets ou comportent quelque erreur ou omission que ce soit. En conséquence, tout soumissionnaire doit s'assurer, avant de soumissionner, d'obtenir tous les documents reliés à cet appel d'offres.

DONNÉ À LAVAL
ce 19 avril 2021

Me Valérie Tremblay, greffière
Me Mélanie Gauthier, greffière adjointe



APPEL D'OFFRES

AVIS est par la présente donné qu'on recevra à l'hôtel de ville, des soumissions pour:

No SP-30275 Fourniture de pièces et services de mécanique générale sur les véhicules d'incendie

Les soumissions seront reçues aux journées et heures ci-dessous décrites, et ce, au plus tard à 10 h 30 le jeudi 20 mai 2021 dans le hall de l'hôtel de ville au 1, place du Souvenir, Ville de Laval :

- les lundis de 13h30 à 16h30;
- les mardis de 8h30 à 10h30;
- les mercredis de 13h30 à 16h30;
- les jeudis de 8h30 à 10h30.

1. Les documents d'appel d'offres sont disponibles sur le Système électronique d'appel d'offres SEAO à l'adresse www.seao.ca ou en communiquant avec un de ses représentants par téléphone au numéro 514 856-6600 pour la région de Montréal, ou pour l'extérieur au numéro 1-866-669-seao (7326).
2. Seules seront considérées les soumissions présentées sur les documents spécialement préparés à cette fin et qui seront trouvées conformes aux conditions énumérées aux documents d'appel d'offres.
3. Les soumissions devront être remises au Greffier sous pli cacheté, être identifiées clairement sur l'enveloppe extérieure quant au numéro de la soumission et au nom du soumissionnaire et être présentées sur les documents préparés à cette fin.
4. Seules les soumissions reçues dans le délai ci-dessus mentionné seront ouvertes à 11 h le 20 mai 2021 en la salle du conseil de l'hôtel de ville.

La Ville de Laval se réserve toutefois le privilège de n'accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions et de n'encourir aucune poursuite ou réclamation pour frais ou pertes subis par les soumissionnaires. De plus, la Ville n'encourt aucune responsabilité du fait que les avis écrits ou documents quelconques véhiculés par le système électronique sont incomplets ou comportent quelque erreur ou omission que ce soit. En conséquence, tout soumissionnaire doit s'assurer, avant de soumissionner, d'obtenir tous les documents reliés à cet appel d'offres.

DONNÉ À LAVAL
ce 19 avril 2021

Me Valérie Tremblay, greffière
Me Mélanie Gauthier, greffière adjointe



APPEL D'OFFRES

AVIS est par la présente donné qu'on recevra à l'hôtel de ville, des soumissions pour:

No SP-30288 Service d'entretien ménager du complexe sportif Guimond, des complexes Laval Technopole et Pauline-Vanier et du Musée Armand-Frappier

Les soumissions seront reçues aux journées et heures ci-dessous décrites, et ce, au plus tard à 10 h 30 le jeudi 20 mai 2021 dans le hall de l'hôtel de ville au 1, place du Souvenir, Ville de Laval :

- les lundis de 13h30 à 16h30;
- les mardis de 8h30 à 10h30;
- les mercredis de 13h30 à 16h30;
- les jeudis de 8h30 à 10h30.

1. Les documents d'appel d'offres sont disponibles sur le Système électronique d'appel d'offres SEAO à l'adresse www.seao.ca ou en communiquant avec un de ses représentants par téléphone au numéro 514 856-6600 pour la région de Montréal, ou pour l'extérieur au numéro 1-866-669-seao (7326).
2. Seules seront considérées les soumissions présentées sur les documents spécialement préparés à cette fin et qui seront trouvées conformes aux conditions énumérées aux documents d'appel d'offres.
3. Les soumissions devront être remises au Greffier sous pli cacheté, être identifiées clairement sur l'enveloppe extérieure quant au numéro de la soumission et au nom du soumissionnaire et être présentées sur les documents préparés à cette fin.
4. Seules les soumissions reçues dans le délai ci-dessus mentionné seront ouvertes à 11 h le 20 mai 2021 en la salle du conseil de l'hôtel de ville.

La Ville de Laval se réserve toutefois le privilège de n'accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions et de n'encourir aucune poursuite ou réclamation pour frais ou pertes subis par les soumissionnaires. De plus, la Ville n'encourt aucune responsabilité du fait que les avis écrits ou documents quelconques véhiculés par le système électronique sont incomplets ou comportent quelque erreur ou omission que ce soit. En conséquence, tout soumissionnaire doit s'assurer, avant de soumissionner, d'obtenir tous les documents reliés à cet appel d'offres.

DONNÉ À LAVAL
ce 19 avril 2021

Me Valérie Tremblay, greffière
Me Mélanie Gauthier, greffière adjointe



APPEL D'OFFRES

AVIS est par la présente donné qu'on recevra à l'hôtel de ville, des soumissions pour:

No SP-30295 Acquisition et livraison de chlore gazeux en cylindre de 907,2 kg pour les stations d'eau potable

Les soumissions seront reçues aux journées et heures ci-dessous décrites, et ce, au plus tard à 10 h 30 le jeudi 20 mai 2021 dans le hall de l'hôtel de ville au 1, place du Souvenir, Ville de Laval :

- les lundis de 13h30 à 16h30;
- les mardis de 8h30 à 10h30;
- les mercredis de 13h30 à 16h30;
- les jeudis de 8h30 à 10h30.

1. Les documents d'appel d'offres sont disponibles sur le Système électronique d'appel d'offres SEAO à l'adresse www.seao.ca ou en communiquant avec un de ses représentants par téléphone au numéro 514 856-6600 pour la région de Montréal, ou pour l'extérieur au numéro 1-866-669-seao (7326).
2. Seules seront considérées les soumissions présentées sur les documents spécialement préparés à cette fin et qui seront trouvées conformes aux conditions énumérées aux documents d'appel d'offres.
3. Les soumissions devront être remises au Greffier sous pli cacheté, être identifiées clairement sur l'enveloppe extérieure quant au numéro de la soumission et au nom du soumissionnaire et être présentées sur les documents préparés à cette fin.
4. Seules les soumissions reçues dans le délai ci-dessus mentionné seront ouvertes à 11 h le 20 mai 2021 en la salle du conseil de l'hôtel de ville.

La Ville de Laval se réserve toutefois le privilège de n'accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions et de n'encourir aucune poursuite ou réclamation pour frais ou pertes subis par les soumissionnaires. De plus, la Ville n'encourt aucune responsabilité du fait que les avis écrits ou documents quelconques véhiculés par le système électronique sont incomplets ou comportent quelque erreur ou omission que ce soit. En conséquence, tout soumissionnaire doit s'assurer, avant de soumissionner, d'obtenir tous les documents reliés à cet appel d'offres.

DONNÉ À LAVAL
ce 19 avril 2021

Me Valérie Tremblay, greffière
Me Mélanie Gauthier, greffière adjointe



APPEL D'OFFRES

AVIS est par la présente donné qu'on recevra à l'hôtel de ville, des soumissions pour:

No SP-30296 Acquisition et livraison de sulfate d'aluminium 48,8 % (Alun) en vrac liquide pour les stations d'eau potable et de récupération des ressources de l'eau

Les soumissions seront reçues aux journées et heures ci-dessous décrites, et ce, au plus tard à 10 h 30 le jeudi 20 mai 2021 dans le hall de l'hôtel de ville au 1, place du Souvenir, Ville de Laval :

- les lundis de 13h30 à 16h30;
- les mardis de 8h30 à 10h30;
- les mercredis de 13h30 à 16h30;
- les jeudis de 8h30 à 10h30.

1. Les documents d'appel d'offres sont disponibles sur le Système électronique d'appel d'offres SEAO à l'adresse www.seao.ca ou en communiquant avec un de ses représentants par téléphone au numéro 514 856-6600 pour la région de Montréal, ou pour l'extérieur au numéro 1-866-669-seao (7326).
2. Seules seront considérées les soumissions présentées sur les documents spécialement préparés à cette fin et qui seront trouvées conformes aux conditions énumérées aux documents d'appel d'offres.
3. Les soumissions devront être remises au Greffier sous pli cacheté, être identifiées clairement sur l'enveloppe extérieure quant au numéro de la soumission et au nom du soumissionnaire et être présentées sur les documents préparés à cette fin.
4. Seules les soumissions reçues dans le délai ci-dessus mentionné seront ouvertes à 11 h le 20 mai 2021 en la salle du conseil de l'hôtel de ville.

La Ville de Laval se réserve toutefois le privilège de n'accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions et de n'encourir aucune poursuite ou réclamation pour frais ou pertes subis par les soumissionnaires. De plus, la Ville n'encourt aucune responsabilité du fait que les avis écrits ou documents quelconques véhiculés par le système électronique sont incomplets ou comportent quelque erreur ou omission que ce soit. En conséquence, tout soumissionnaire doit s'assurer, avant de soumissionner, d'obtenir tous les documents reliés à cet appel d'offres.

DONNÉ À LAVAL
ce 19 avril 2021

Me Valérie Tremblay, greffière
Me Mélanie Gauthier, greffière adjointe



APPEL D'OFFRES

AVIS est par la présente donné qu'on recevra à l'hôtel de ville, des soumissions pour:

No SP-30301 Service de sablage de diverses piscines et pataugeoires

Les soumissions seront reçues aux journées et heures ci-dessous décrites, et ce, au plus tard à 10 h 30 le jeudi 20 mai 2021 dans le hall de l'hôtel de ville au 1, place du Souvenir, Ville de Laval :

- les lundis de 13h30 à 16h30;
- les mardis de 8h30 à 10h30;
- les mercredis de 13h30 à 16h30;
- les jeudis de 8h30 à 10h30.

1. Les documents d'appel d'offres sont disponibles sur le Système électronique d'appel d'offres SEAO à l'adresse www.seao.ca ou en communiquant avec un de ses représentants par téléphone au numéro 514 856-6600 pour la région de Montréal, ou pour l'extérieur au numéro 1-866-669-seao (7326).
2. Seules seront considérées les soumissions présentées sur les documents spécialement préparés à cette fin et qui seront trouvées conformes aux conditions énumérées aux documents d'appel d'offres.
3. Les soumissions devront être remises au Greffier sous pli cacheté, être identifiées clairement sur l'enveloppe extérieure quant au numéro de la soumission et au nom du soumissionnaire et être présentées sur les documents préparés à cette fin.
4. Seules les soumissions reçues dans le délai ci-dessus mentionné seront ouvertes à 11 h le 20 mai 2021 en la salle du conseil de l'hôtel de ville.

La Ville de Laval se réserve toutefois le privilège de n'accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions et de n'encourir aucune poursuite ou réclamation pour frais ou pertes subis par les soumissionnaires. De plus, la Ville n'encourt aucune responsabilité du fait que les avis écrits ou documents quelconques véhiculés par le système électronique sont incomplets ou comportent quelque erreur ou omission que ce soit. En conséquence, tout soumissionnaire doit s'assurer, avant de soumissionner, d'obtenir tous les documents reliés à cet appel d'offres.

DONNÉ À LAVAL
ce 19 avril 2021

Me Valérie Tremblay, greffière
Me Mélanie Gauthier, greffière adjointe



APPEL D'OFFRES

AVIS est par la présente donné qu'on recevra à l'hôtel de ville, des soumissions pour:

No SP-30307 Acquisition de sacs de sable à lignage pour terrain de baseball

Les soumissions seront reçues aux journées et heures ci-dessous décrites, et ce, **au plus tard à 10 h 30** le jeudi 20 mai 2021 dans le hall de l'hôtel de ville au 1, place du Souvenir, Ville de Laval :

- les lundis de 13h30 à 16h30;
- les mardis de 8h30 à 10h30;
- les mercredis de 13h30 à 16h30;
- les jeudis de 8h30 à 10h30.

1. Les documents d'appel d'offres sont disponibles sur le Système électronique d'appel d'offres SEAO à l'adresse www.seao.ca ou en communiquant avec un de ses représentants par téléphone au numéro 514 856-6600 pour la région de Montréal, ou pour l'extérieur au numéro 1-866-669-seao (7326).
2. Seules seront considérées les soumissions présentées sur les documents spécialement préparés à cette fin et qui seront trouvées conformes aux conditions énumérées aux documents d'appel d'offres.
3. Les soumissions devront être remises au Greffier sous pli cacheté, être identifiées clairement sur l'enveloppe extérieure quant au numéro de la soumission et au nom du soumissionnaire et être présentées sur les documents préparés à cette fin.
4. Seules les soumissions reçues dans le délai ci-dessus mentionné seront ouvertes à 11 h le 20 mai 2021 en la salle du conseil de l'hôtel de ville.

La Ville de Laval se réserve toutefois le privilège de n'accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions et de n'encourir aucune poursuite ou réclamation pour frais ou pertes subis par les soumissionnaires. De plus, la Ville n'encourt aucune responsabilité du fait que les avis écrits ou documents quelconques véhiculés par le système électronique sont incomplets ou comportent quelque erreur ou omission que ce soit. En conséquence, tout soumissionnaire doit s'assurer, avant de soumissionner, d'obtenir tous les documents reliés à cet appel d'offres.

DONNÉ À LAVAL
ce 19 avril 2021

Me Valérie Tremblay, greffière
Me Mélanie Gauthier, greffière adjointe



AVIS PUBLIC

AUX PERSONNES HABLES À VOTER QUI ONT LE DROIT D'ÊTRE INSCRITES SUR LA LISTE RÉFÉRENDAIRE DE LA MUNICIPALITÉ

Avis est donné par la soussignée que lors de la séance ordinaire tenue le mardi 13 avril 2021, le conseil municipal a adopté les règlements suivants:

Règlement numéro L-12764 décrétant la construction du poste de gendarmerie de l'ouest et décrétant un emprunt de 53 326 000 \$ à cette fin

Règlement numéro L-12800 décrétant la construction d'un chalet au parc du Royal-22^e Régiment et décrétant un emprunt de 1 500 000 \$ à cette fin

QUE ces règlements peuvent être consultés à la suite d'une demande par courriel à l'adresse Reglements@laval.ca.

QU'en vertu de l'Arrêté 2020-033 du ministre de la Santé et des Services sociaux du 7 mai 2020, pris dans le contexte de la déclaration d'urgence sanitaire ordonnée par le gouvernement, toute procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter appliquée en vertu du chapitre IV du Titre II de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* est remplacée jusqu'à nouvel ordre par une période de réception de demandes écrites de scrutin référendaire de 15 jours

QUE les personnes habiles à voter qui ont le droit d'être inscrites sur la liste référendaire de la municipalité ou du secteur concerné, le cas échéant, peuvent demander que ce règlement fasse l'objet d'un scrutin référendaire en transmettant une demande écrite à cette fin à l'adresse courriel Reglements@laval.ca dans les 15 jours de la date de la présente publication en prenant soin d'énoncer le numéro et le titre du règlement faisant l'objet de la demande ainsi que leur nom, adresse et qualité, appuyés de leur signature;

Qu'il est possible de formuler une demande de scrutin référendaire en utilisant le formulaire disponible à l'adresse suivante Internet suivante :

https://www.mamh.gouv.qc.ca/fileadmin/publications/organisation_municipale/democratie_municipale/FOR_demande_scrutin_referendaire.docx

QUE toute demande de scrutin référendaire doit être accompagnée d'une copie (photo, photocopie) de l'une des pièces d'identité suivantes : carte d'assurance-maladie délivrée par la Régie de l'assurance maladie du Québec, permis de conduire ou permis probatoire délivré par la Société de l'assurance automobile du Québec, passeport canadien, certificat de statut d'Indien ou carte d'identité des Forces canadiennes;

QUE dans le cas où le nom de la personne ne figure pas déjà sur la liste des personnes habiles à voter ayant le droit d'être inscrites sur la liste référendaire de la municipalité, la demande doit également être accompagnée d'un document attestant de son droit d'y être inscrite;

QUE cette demande doit être reçue au plus tard le 4 mai 2021, au bureau du greffier, situé à l'adresse ci-dessous mentionnée ou à l'adresse courriel Reglements@laval.ca. Les personnes transmettant une demande par la poste sont invitées à le faire le plus rapidement possible pour tenir compte des délais de livraison postale :

**Service du greffe
1, place du Souvenir
C.P. 422
Succ. Saint-Martin
Laval (Qc) H7V 3Z4**

QUE toute personne qui assiste une personne habile à voter incapable de signer elle-même sa demande doit y inscrire, son nom, son lien avec la personne habile à voter (conjoint, parent ou autre), y joindre une déclaration écrite selon laquelle elle n'a pas porté assistance à une autre personne qui n'est pas un parent ou un conjoint au cours de la procédure de demande de scrutin référendaire dans le cas où la personne habile à voter ne serait ni un parent ni un conjoint, y inclure une mention selon laquelle elle a assisté la personne habile à voter et sa signature;

Conditions à remplir pour être une personne habile à voter ayant le droit d'être inscrite sur la liste référendaire de la Ville de Laval :

À la date de référence, soit le 13 avril 2021, la personne doit :

- être une personne physique domiciliée sur le territoire de la municipalité et, depuis au moins six mois, au Québec;
- être majeure, de citoyenneté canadienne et ne pas être en curatelle;
- ne pas avoir été déclarée coupable d'une infraction constituant une manœuvre électorale frauduleuse.

OU

- être une personne physique ou morale qui, depuis au moins 12 mois, est :
 - propriétaire unique d'un immeuble situé sur le territoire de la municipalité, à la condition de ne pas être domiciliée sur le territoire de la municipalité;
 - occupante unique d'un établissement d'entreprise situé sur le territoire de la municipalité, à la condition de ne pas être domiciliée ni propriétaire unique d'un immeuble situé sur le territoire de la municipalité;
 - copropriétaire indivis d'un immeuble ou cooccupante d'un établissement d'entreprise situé sur le territoire de la municipalité, à la condition d'avoir été désignée au moyen d'une procuration signée par la majorité des copropriétaires ou cooccupants qui sont des personnes habiles à voter de la municipalité.

Le propriétaire unique de plusieurs immeubles ou l'occupant unique de plusieurs établissements d'entreprise a le droit d'être inscrit à l'adresse de l'immeuble ou de l'établissement d'entreprise ayant la plus grande valeur foncière ou locative.

Ne peut être désigné le copropriétaire qui a déjà le droit d'être inscrit sur la liste référendaire à titre de personne domiciliée, de propriétaire d'un immeuble ou d'occupant d'un établissement d'entreprise.

Ne peut être désigné le cooccupant qui a déjà le droit d'être inscrit sur la liste référendaire à titre de personne domiciliée, de propriétaire d'un immeuble, d'occupant d'un établissement d'entreprise ou de copropriétaire indivis d'un immeuble.

Pour avoir le droit de formuler une demande de scrutin référendaire, tout copropriétaire indivis d'un immeuble ou cooccupant d'un établissement d'entreprise doit être désigné, au moyen d'une procuration signée par la majorité des personnes qui sont copropriétaires ou occupants depuis au moins 12 mois, comme celui qui a le droit de signer la demande de scrutin référendaire en leur nom et d'être inscrit sur la liste référendaire, le cas échéant. Cette procuration doit avoir été produite avant ou lors de la transmission de la demande.

Pour avoir le droit de formuler une demande de scrutin référendaire, une personne morale doit avoir désigné par résolution, parmi ses membres, administrateurs ou employés, une personne qui exercera ce droit. Cette résolution doit avoir été produite avant ou lors de la transmission de la demande.

Précisions concernant l'adresse devant figurer sur une demande de scrutin référendaire :

L'adresse devant être inscrite sur une demande de scrutin référendaire est, selon la qualité donnant à la personne habile à voter le droit d'être inscrite sur la liste référendaire de la municipalité :

- l'adresse de domicile, dans le cas d'une personne habile à voter domiciliée sur le territoire de la municipalité;
- l'adresse de l'immeuble, dans le cas d'une personne habile à voter qui est propriétaire unique ou copropriétaire indivis d'un immeuble situé sur le territoire de la municipalité;
- l'adresse de l'établissement d'entreprise, dans le cas d'une personne habile à voter qui est occupante unique ou cooccupante d'un établissement d'entreprise situé sur le territoire de la municipalité.

QUE toute copie d'un document d'identification transmis avec une demande sera détruite à la fin de la procédure de demande de scrutin référendaire;

QUE le nombre de demandes requis pour qu'un scrutin référendaire soit tenu est de vingt mille huit cent trente-neuf (20 839) et qu'à défaut de ce nombre, les règlements numéros L-12764 et L-12800 seront réputés approuvés par les personnes habiles à voter;

QUE le résultat de la procédure d'enregistrement peut être obtenu à la suite d'une demande par courriel à l'adresse Reglements@laval.ca;

QUE ces règlements doivent, pour entrer en vigueur, être approuvés par la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation.

DONNÉ À LAVAL

Ce 19 avril 2021

Me Valérie Tremblay, greffière ou
Me Mélanie Gauthier, greffière adjointe



AVIS PUBLIC

AVIS PUBLIC est, par la présente, donné que le conseil municipal a adopté, à sa séance du mardi 13 avril 2021, le règlement suivant:

Règlement numéro L-12824 concernant l'utilisation des pesticides sur le territoire de la Ville de Laval

AVIS est de plus donné que ledit règlement est présentement en vigueur, qu'il est déposé au bureau du Greffier, au 1, place du Souvenir, Ville de Laval, à la disposition et pour l'information de tous les citoyens et peut être consulté à la suite d'une demande par courriel à l'adresse Reglements@laval.ca.

DONNÉ À LAVAL
Ce 19 avril 2021

Me Valérie Tremblay, greffière ou
Me Mélanie Gauthier, greffière adjointe

AVIS PUBLIC

CONSULTATION VIRTUELLE ET ÉCRITE SUR LE PROJET DE RÈGLEMENT L-2001-3782 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE L-2000 DE LA VILLE DE LAVAL POUR UN TERRITOIRE SITUÉ À L'ANGLE DE L'AVENUE LEGRAND (CÔTÉ OUEST) ET DE LA RUE MONTMORENCY (CÔTÉ SUD)

AVIS PUBLIC est donné par la soussignée, à toutes les personnes habiles à voter et susceptibles d'être intéressées par le projet de Règlement numéro L-2001-3782:

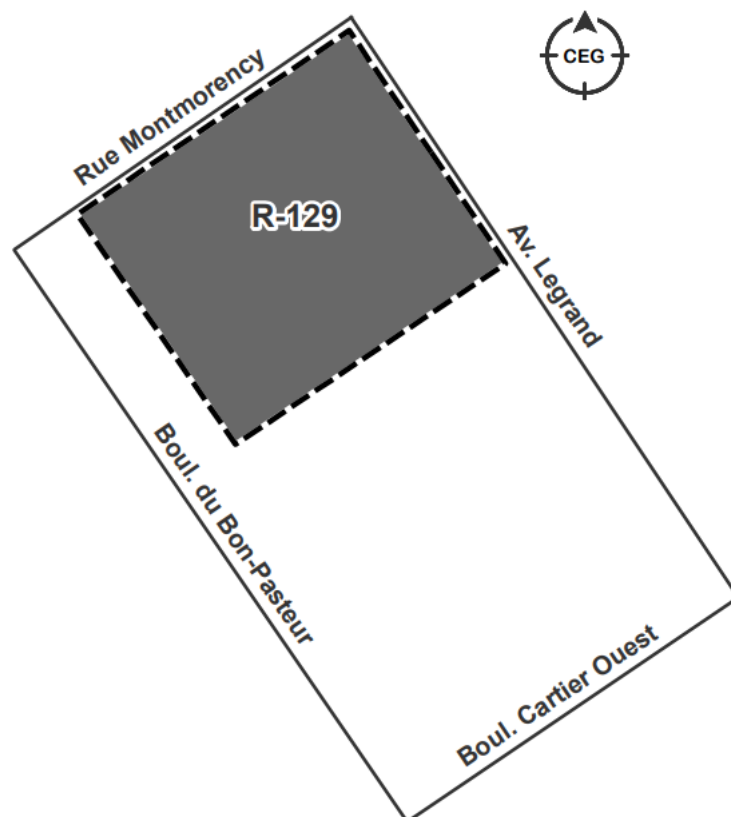
QUE le conseil municipal a adopté à sa séance du 13 avril 2021, le projet de Règlement numéro L-2001-3782 modifiant le Règlement L-2000 de la Ville de Laval pour un territoire situé à l'angle de l'avenue Legrand (côté ouest) et de la rue Montmorency (côté sud);

QUE le projet de Règlement numéro L-2001-3782 vise à modifier le Règlement de zonage L-2000 de la Ville de Laval en modifiant, de résidentiel R-129 à résidentiel RU-37, le zonage d'un territoire situé à l'angle de l'avenue Legrand et de la rue Montmorency, ainsi que les dispositions applicables à la zone R-129;

QUE l'objet de ce projet de règlement est:

- d'agrandir la zone RU-37 à partir d'une partie de la zone R-129;
- dans la zone R-129, de permettre l'aménagement d'une garderie d'enfants en mixité avec un usage habitation existant;
- de préciser les dispositions applicables à l'aménagement d'une telle garderie.

QUE le secteur concerné est délimité de la manière suivante:



Règlement numéro L-2001-3782		Zone(s) concernée(s)
------------------------------------	---	-------------------------

QUE la Ville de Laval tiendra, par l'intermédiaire du maire ou d'un autre membre du conseil désigné par le maire, une séance de consultation virtuelle le 29 avril 2021 à compter de 19 h 00, par voie de visioconférence Teams. Pour y participer, vous devez obligatoirement vous inscrire en transmettant une demande à l'adresse courriel assemblees.urbanisme@laval.ca avant le 29 avril 2021, en prenant soin de préciser le titre du projet de règlement. Le lien Teams vous sera transmis par courriel le 29 avril 2021 avant 12 h 00.

QU'au cours de cette consultation virtuelle, celui par l'intermédiaire duquel cette consultation est tenue expliquera le projet de règlement et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer;

QUE ce projet de règlement contient au moins une disposition susceptible d'approbation référendaire.

QUE suite à cette consultation virtuelle et comme le prescrit le Décret numéro 433-2021 du ministre de la Santé et des Services sociaux du 24 mars 2021, il y aura une consultation écrite d'une durée de 15 jours. Toute personne qui désire transmettre des commentaires à propos de ce projet de règlement peut le faire par écrit à l'adresse courriel assemblees.urbanisme@laval.ca ou par la poste à l'adresse ci-dessous mentionnée, et ce, du 30 avril au 14 mai 2021, en prenant soin de préciser le titre du projet de règlement visé par le commentaire :

**Service de l'urbanisme
À l'attention de madame Julie Côté
1333, boulevard Chomedey, bureau 701
C.P. 422
Succ. Saint-Martin
Laval (Qc) H7V 3Z4**

QUE ce projet de règlement peut être consulté à la suite d'une demande par courriel à l'adresse Reglements@laval.ca ainsi que sur le site internet suivant :

<https://www.laval.ca/Pages/Fr/Citoyens/assemblees-publiques-sur-le-zonage.aspx>.

DONNÉ À LAVAL
Ce 19 avril 2021

Me Valérie Tremblay, greffière ou
Me Mélanie Gauthier, greffière adjointe

AVIS PUBLIC

CONSULTATION VIRTUELLE ET ÉCRITE SUR LE PROJET DE RÈGLEMENT L-2001-3783 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE L-2000 DE LA VILLE DE LAVAL POUR UN TERRITOIRE SITUÉ EN BORDURE DU BOULEVARD SAINT- MARTIN OUEST (CÔTÉ SUD), À L'OUEST DE L'INTERSECTION DE LA RUE CAROLE ET DU BOULEVARD SAINT-MARTIN OUEST

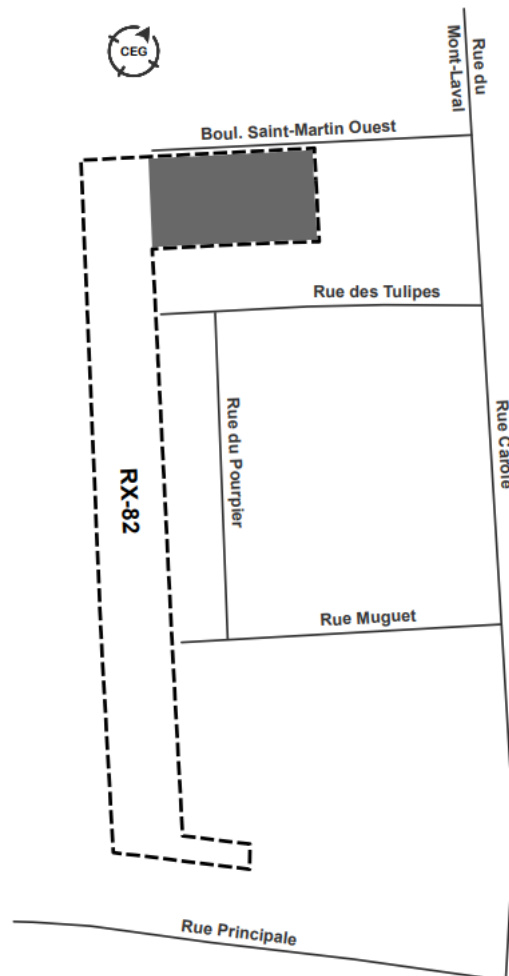
AVIS PUBLIC est donné par la soussignée, à toutes les personnes habiles à voter et susceptibles d'être intéressées par le projet de Règlement numéro L-2001-3783:

QUE le conseil municipal a adopté à sa séance du 13 avril 2021, le projet de Règlement numéro L-2001-3783 modifiant le Règlement L-2000 de la Ville de Laval pour un territoire situé en bordure du boulevard Saint-Martin Ouest (côté sud), à l'ouest de l'intersection de la rue Carole et du boulevard Saint-Martin Ouest;

QUE le projet de Règlement numéro L-2001-3783 vise à modifier le Règlement de zonage L-2000 de la Ville de Laval en modifiant, de résidentiel RX-82 à résidentiel RU-83, le zonage d'un territoire situé en bordure du boulevard Saint-Martin Ouest (côté sud), à l'ouest de l'intersection de la rue Carole et du boulevard Saint-Martin Ouest;

QUE l'objet de ce projet de règlement est d'agrandir la zone résidentielle RU-83 à même une partie de la zone résidentielle RX-82 afin d'y inclure des terrains situés le long du boulevard Saint-Martin Ouest. Cet agrandissement viendrait autoriser les habitations unifamiliales sur ces terrains;

QUE le secteur concerné est délimité de la manière suivante:



QUE la Ville de Laval tiendra, par l'intermédiaire du maire ou d'un autre membre du conseil désigné par le maire, une séance de consultation virtuelle le 29 avril 2021 à compter de 19 h 00, par voie de visioconférence Teams. Pour y participer, vous devez obligatoirement vous inscrire en transmettant une demande à l'adresse courriel assemblees.urbanisme@laval.ca avant le 29 avril 2021, en prenant soin de préciser le titre du projet de règlement. Le lien Teams vous sera transmis par courriel le 29 avril 2021 avant 12 h 00.

QU'au cours de cette consultation virtuelle, celui par l'intermédiaire duquel cette consultation est tenue expliquera le projet de règlement et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer;

QUE ce projet de règlement contient au moins une disposition susceptible d'approbation référendaire.

QUE suite à cette consultation virtuelle et comme le prescrit le Décret numéro 433-2021 du ministre de la Santé et des Services sociaux du 24 mars 2021, il y aura une consultation écrite d'une durée de 15 jours. Toute personne qui désire transmettre des commentaires à propos de ce projet de règlement peut le faire par écrit à l'adresse courriel assemblees.urbanisme@laval.ca ou par la poste à l'adresse ci-dessous mentionnée ci-dessous, et ce, du 30 avril au 14 mai 2021, en prenant soin de préciser le titre du projet de règlement visé par le commentaire:

**Service de l'urbanisme
À l'attention de madame Julie Côté
1333, boulevard Chomedey, bureau 701
C.P. 422
Succ. Saint-Martin
Laval (Qc) H7V 3Z4**

QUE ce projet de règlement peut être consulté à la suite d'une demande par courriel à l'adresse Reglements@laval.ca ainsi que sur le site internet suivant :

<https://www.laval.ca/Pages/Fr/Citoyens/assemblees-publiques-sur-le-zonage.aspx>.

DONNÉ À LAVAL
Ce 19 avril 2021

Me Valérie Tremblay, greffière ou
Me Mélanie Gauthier, greffière adjointe



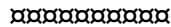
AVIS PUBLIC

AVIS PUBLIC est, par la présente, donné que le conseil municipal a adopté le règlement suivant:

Règlement numéro L-12814-F décrétant un emprunt maximal de 7 000 000 \$ aux fins d'exécuter des dépenses en immobilisations relatives à des honoraires professionnels nécessaires à la préparation d'études, de plans et devis et autres expertises connexes requis dans le cadre d'activités municipales

Approbations requises:

Adoption par le conseil municipal:	17 décembre 2020
Certificat de l'enregistrement des personnes habiles à voter:	6 janvier 2021
Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation:	13 avril 2021



AVIS est de plus donné que ledit règlement est présentement en vigueur, qu'il est déposé au bureau du Greffier, au 1, place du Souvenir, Ville de Laval, à la disposition et pour l'information de tous les citoyens et peut être consulté à la suite d'une demande par courriel à l'adresse Reglements@laval.ca.

DONNÉ À LAVAL
Ce 19 avril 2021

Me Valérie Tremblay, greffière ou
Me Mélanie Gauthier, greffière adjointe



AVIS PUBLIC

CONSULTATION VIRTUELLE ET ÉCRITE SUR LE PROJET DE RÈGLEMENT S.A.D.R.-1.3 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO S.A.D.R.-1 DE LA VILLE DE LAVAL

AVIS PUBLIC est donné par la soussignée que le conseil municipal a adopté à sa séance du 2 juin 2020, le projet de règlement numéro S.A.D.R.-1.3 modifiant le Règlement numéro S.A.D.R.-1 révisant le Schéma d'aménagement et de développement de la Ville de Laval;

QUE le projet de Règlement numéro S.A.D.R.-1.3 vise à amender le Règlement numéro S.A.D.R.-1 révisant le Schéma d'aménagement et de développement de la Ville de Laval afin d'intégrer des nouvelles mesures visant l'identification et la protection des milieux humides;

QUE l'objet de ce projet de règlement est:

- de réaliser une mise à jour cartographique et statistique des milieux humides présents sur le territoire lavallois;
- de présenter la méthodologie qui a permis de caractériser les milieux humides d'intérêt;
- de proposer des sous-objectifs et des actions visant la protection et la mise en valeur des milieux humides d'intérêt;
- d'ajouter des mesures réglementaires visant la protection des milieux humides d'intérêt;
- d'identifier un budget concernant l'acquisition de milieux naturels.

QUE la Ville de Laval tiendra, par l'intermédiaire du maire ou d'un autre membre du conseil désigné par le maire, une séance de consultation virtuelle le 13 mai 2021 à compter de 19 h 00, par voie de visioconférence Teams. Pour y participer, vous devez obligatoirement vous inscrire en transmettant une demande à l'adresse courriel assemblees.urbanisme@laval.ca avant le 13 mai 2021, en prenant soin de préciser le titre du projet de règlement. Le lien Teams vous sera transmis par courriel le 13 mai 2021 avant 12 h 00.

QU'au cours de cette consultation virtuelle, celui par l'intermédiaire duquel cette consultation est tenue expliquera le projet de règlement et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer;

QUE ce projet de règlement ne contient pas de disposition susceptible d'approbation référendaire;

Que suite à cette consultation virtuelle et comme le prescrit le Décret numéro 433-2021 du ministre de la Santé et des Services sociaux du 24 mars 2021, il y aura une consultation écrite d'une durée de 15 jours. Toute personne qui désire transmettre des commentaires à propos de ce projet de règlement peut le faire par écrit à l'adresse courriel assemblees.urbanisme@laval.ca ou par la poste à l'adresse ci-dessous mentionnée, et ce, du 14 mai au 28 mai 2021, en prenant soin de préciser le titre du projet de règlement visé par le commentaire :

**Service de l'urbanisme
À l'attention de madame Julie Côté
1333, boulevard Chomedey, bureau 701
C.P. 422
Succ. Saint-Martin
Laval (Qc) H7V 3Z4**

QUE ce projet de règlement peut être consulté à la suite d'une demande par courriel à l'adresse Relements@laval.ca ainsi que sur le site internet suivant :

<https://www.laval.ca/Pages/Fr/Calendrier/consultation-schema-amenagement.aspx>

DONNÉ À LAVAL
Ce 19 avril 2021

Me Valérie Tremblay, greffière ou
Me Mélanie Gauthier, greffière adjointe



AVIS PUBLIC

CONSULTATION VIRTUELLE ET ÉCRITE SUR LE PROJET DE RÈGLEMENT S.A.D.R.-1.4 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO S.A.D.R.-1 DE LA VILLE DE LAVAL

AVIS PUBLIC est donné par la soussignée que le conseil municipal a adopté à sa séance du 13 avril 2021, le projet de règlement numéro S.A.D.R.-1.4 modifiant le Règlement numéro S.A.D.R.-1 révisant le Schéma d'aménagement et de développement de la Ville de Laval;

QUE le projet de Règlement numéro S.A.D.R.1-4 vise à amender le règlement numéro S.A.D.R.-1 révisant le Schéma d'aménagement et de développement de la Ville de Laval afin d'assurer la cohérence entre celui-ci et les règlements d'urbanisme en cours de révision;

QUE l'objet de ce projet de règlement est:

- de mettre à jour la liste des industries assujetties au Règlement fédéral sur les urgences environnementales;
- de bonifier le portrait du territoire, en ce qui concerne les plaines inondables;
- d'ajouter un sous-objectif et de remplacer des actions en lien avec les plaines inondables;
- de remplacer les cotes de crues par les feuillets cartographiques approuvés par le gouvernement du Québec pour le lac des Deux Montagnes et les rivières des Mille Îles et des Prairies, dans le cadre d'une collaboration avec la CMM;
- de modifier les dispositions normatives applicables dans les plaines inondables;
- de modifier le concept d'organisation spatiale dans le secteur situé à l'est de la place Alton-Goldbloom, dans le secteur situé au sud-ouest de l'intersection de l'autoroute 15 et du boulevard Dagenais, dans le secteur situé au sud-est de l'intersection de l'autoroute 25 et de l'avenue Marcel-Villeneuve, dans le secteur situé de part et d'autre de l'autoroute 25, au nord du boulevard Lévesque Est, dans le secteur des îles Saint-Pierre et aux Vaches ainsi que dans le secteur situé au sud-est de l'intersection de l'autoroute 13 et du boulevard Dagenais;
- de supprimer les pourcentages exigés pour les fonctions dominantes dans les affectations Commerciale régionale, Industrielle, Haute technologie et innovation et Industrielle d'extraction et les remplacer par des critères;
- de supprimer l'affectation Industrielle et commerciale régionale;
- de modifier les fonctions autorisées et les critères applicables dans les affectations Commerciale régionale, Haute technologie et innovation et Industrielle;
- de modifier la carte des grandes affectations du territoire dans le secteur situé à l'est de la place Alton-Goldbloom, dans le secteur situé au sud-ouest de l'intersection de l'autoroute 15 et du boulevard Dagenais, dans le secteur situé de part et d'autre de l'autoroute 25, au nord du boulevard Lévesque Est, dans le secteur situé au sud-est de l'intersection de l'autoroute 25 et de l'avenue Marcel-Villeneuve, dans le secteur des îles Saint-Pierre et aux Vaches, dans le secteur situé au sud-est de de l'intersection de l'autoroute 13 et du boulevard Dagenais ainsi que dans le secteur situé à l'intersection nord-ouest des boulevards Armand-Frappier et Notre-Dame;
- de permettre de reconnaître de plein droit la hauteur d'un bâtiment si celui-ci est conforme à un projet intégré ayant été approuvé par résolution du comité exécutif de la Ville de Laval avant le 10 juillet 2020;
- d'ajouter et de modifier certaines définitions à l'index terminologique;
- d'interdire les usages sensibles à l'intérieur des distances minimales à respecter par rapport aux stations d'épuration des eaux usées;
- de préciser les dispositions applicables permettant d'assurer une cohabitation harmonieuse entre une zone industrielle et un usage sensible.

QUE la Ville de Laval tiendra, par l'intermédiaire du maire ou d'un autre membre du conseil désigné par le maire, une séance de consultation virtuelle le 13 mai 2021 à compter de 19 h 00, par voie de visioconférence Teams. Pour y participer, vous devez obligatoirement vous inscrire en transmettant une demande à l'adresse courriel assemblees.urbanisme@laval.ca avant le 13 mai 2021, en prenant soin de préciser le titre du projet de règlement. Le lien Teams vous sera transmis par courriel le 13 mai 2021 avant 12 h 00.

QU'au cours de cette consultation virtuelle, celui par l'intermédiaire duquel cette consultation est tenue expliquera le projet de règlement et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer;

QUE ce projet de règlement ne contient pas de disposition susceptible d'approbation référendaire;

Que suite à cette consultation virtuelle et comme le prescrit le Décret numéro 433-2021 du ministre de la Santé et des Services sociaux du 24 mars 2021, il y aura une consultation écrite d'une durée de 15 jours. Toute personne qui désire transmettre des commentaires à propos de ce projet de règlement peut le faire par écrit à l'adresse courriel assemblees.urbanisme@laval.ca ou par la poste à l'adresse ci-dessous mentionnée, et ce, du 14 mai au 28 mai 2021, en prenant soin de préciser le titre du projet de règlement visé par le commentaire :

**Service de l'urbanisme
À l'attention de madame Julie Côté
1333, boulevard Chomedey, bureau 701
C.P. 422
Succ. Saint-Martin
Laval (Qc) H7V 3Z4**

QUE ce projet de règlement peut être consulté à la suite d'une demande par courriel à l'adresse Reglements@laval.ca ainsi que sur le site internet suivant :

<https://www.laval.ca/Pages/Fr/Calendrier/consultation-schema-amenagement.aspx>

DONNÉ À LAVAL
Ce 19 avril 2021

Me Valérie Tremblay, greffière ou
Me Mélanie Gauthier, greffière adjointe



AVIS PUBLIC

CONSULTATION VIRTUELLE ET ÉCRITE SUR LE PROJET DE RÈGLEMENT S.A.D.R.-1.5 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO S.A.D.R.-1 DE LA VILLE DE LAVAL

AVIS PUBLIC est donné par la soussignée que le conseil municipal a adopté à sa séance du 13 avril 2021, le projet de règlement numéro S.A.D.R.-1.5 modifiant le Règlement numéro S.A.D.R.-1 révisant le Schéma d'aménagement et de développement de la Ville de Laval;

QUE le projet de Règlement numéro S.A.D.R.1-5 vise à amender le règlement numéro S.A.D.R.-1 révisant le Schéma d'aménagement et de développement de la Ville de Laval afin d'y inclure le programme particulier d'urbanisme Gare Sainte-Rose;

QUE l'objet de ce projet de règlement est d'établir une vision d'aménagement, des paramètres réglementaires et un plan d'action visant à guider le développement du secteur de la gare Sainte-Rose pour les 20 prochaines années;

QUE le programme particulier d'urbanisme Gare Sainte-Rose comprend des orientations et objectifs qui visent à créer des milieux de vie complets, inclusifs et à échelle humaine, articulés autour d'un pôle multifonctionnel à proximité de la gare, misant sur les déplacements actifs et collectifs et intégrant la pratique de l'agriculture urbaine aux espaces privés et publics des quartiers;

QUE le programme particulier d'urbanisme Gare Sainte-Rose comprend également des paramètres d'encadrement réglementaire qui devront être intégrés aux règlements d'urbanisme.

RÉSUMÉ DU PROGRAMME PARTICULIER D'URBANISME GARE SAINTE-ROSE

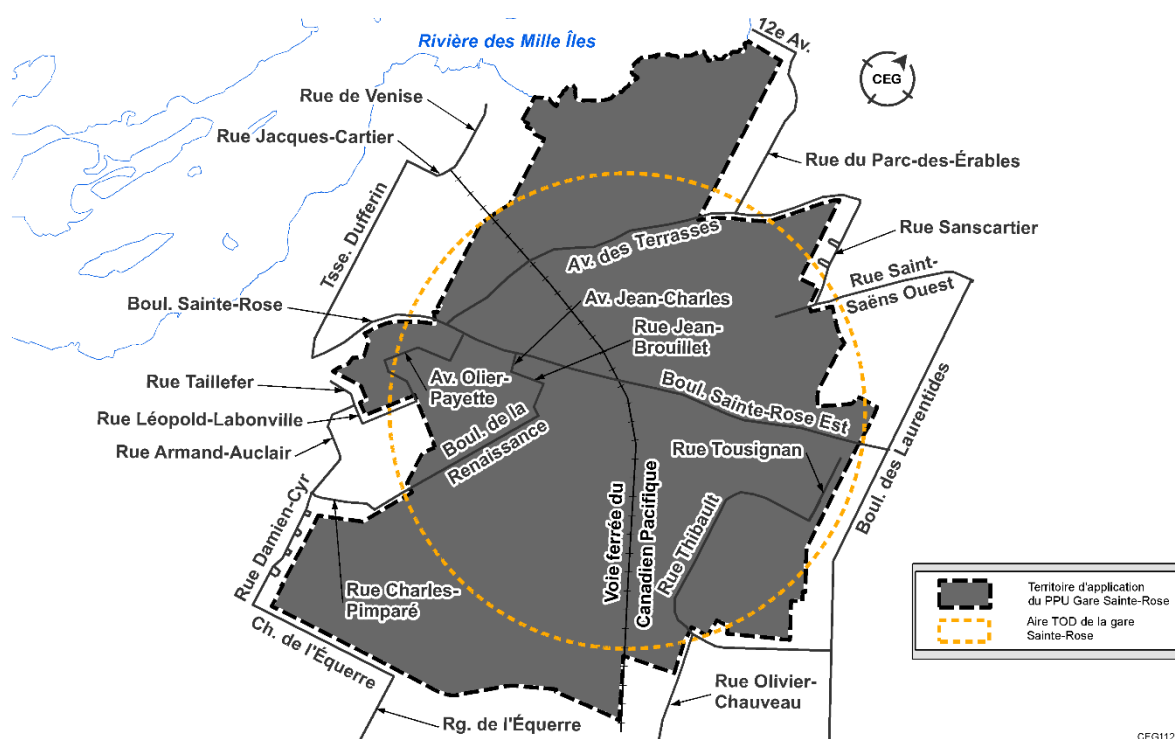
Dans son Schéma d'aménagement et de développement révisé, entré en vigueur le 8 décembre 2017, et conformément au Plan métropolitain d'aménagement et de développement de la Communauté métropolitaine de Montréal, la Ville de Laval a identifié des composantes stratégiques, telles les aires TOD, devant faire l'objet d'une planification particulière. Celle-ci a pour objectif de favoriser leur transformation en des milieux de vie complets et complémentaires, tout en tenant compte du potentiel spécifique à chacun.

Parmi ces composantes stratégiques figure le secteur de la gare Sainte-Rose, pour lequel le présent Programme particulier d'urbanisme (PPU) est adopté. En plus de répondre aux exigences métropolitaines et régionales, la planification pour de ce secteur vise à créer une trame urbaine complète et cohérente.

Territoire d'application du PPU

Le territoire d'application de ce programme particulier d'urbanisme se délimite comme suit :

- il inclut la quasi-totalité de l'aire TOD de la gare Sainte-Rose qui couvre un territoire d'un rayon d'un kilomètre autour de la gare Sainte-Rose;
- au nord, il s'étend jusqu'à la rivière des Mille Îles;
- au sud, il s'étend jusqu'au chemin de l'Équerre.



CEG1122002-3_011

Orientations et objectifs d'aménagement et de développement du PPU

Les grandes orientations et objectifs d'aménagement et de développement du PPU Gare Sainte-Rose sont les suivants :

- **Orientation 1 : Un pôle civique multifonctionnel et rassembleur autour de la gare**
Cette orientation vise à créer un pôle attractif et dynamique axé sur la diversité des fonctions et la convergence des modes de transport, notamment collectifs et actifs, vers la gare

Objectifs :

- Créer une place publique attrayante et rassembleuse à proximité de la gare;
- Intensifier les fonctions culturelles, récréatives, commerciales et économiques;
- Diversifier les typologies de bâtiments et offrir une mixité des fonctions;
- Encourager la venue d'organismes communautaires et associatifs;
- Prévoir des aménagements du domaine public (rues, places publiques, parcs, etc.) adaptés aux besoins générés par un quartier plus dense et compact;
- Optimiser l'occupation du sol du stationnement incitatif de la gare;
- Redonner à la gare son rôle structurant en l'ancrant dans un bâtiment multifonctionnel.

- **Orientation 2 : Une trame urbaine connectée et une mobilité améliorée**
Cette orientation vise à créer une trame axée principalement sur la mobilité active et le transport collectif

Objectifs :

- Élaborer une trame urbaine améliorant la configuration des rues existantes et en multipliant les liaisons;
- Aménager des rues complètes dont le gabarit est adapté à tous les modes de déplacements;

- Créer un réseau de rues favorisant le déploiement du transport en commun;
- Sécuriser et rendre plus conviviaux les déplacements des piétons et des cyclistes sur l'ensemble du secteur;
- Créer des cheminements piétons accessibles à l'année rejoignant l'ensemble des quartiers jusqu'aux abords de la gare;
- Augmenter la perméabilité de la voie ferrée en créant de nouveaux points de passage pour piétons et cyclistes;
- Développer un réseau cyclable complet par l'ajout de connexions est-ouest et nord-sud et d'équipements pour les cyclistes;
- Favoriser une utilisation quatre saisons du réseau cyclable et de ses équipements.

➤ **Orientation 3 : Une trame verte et bleue préservée et valorisée**

Cette orientation vise à mettre en place une trame verte et bleue articulée au cœur même des milieux de vie

Objectifs :

- Préserver les milieux naturels et mettre en valeur les paysages, les bois d'intérêt et les milieux humides;
- Améliorer l'accessibilité aux berges et aux bois d'Auteuil et de l'Équerre en respect de leur capacité de support;
- Assurer la continuité écologique entre les milieux naturels conservés contribuant au renforcement de la trame verte nord-sud;
- Densifier et rendre plus compact le développement afin de permettre la préservation du couvert végétal tout en priorisant le développement des sites vacants et du dépôt à neige;
- Planifier un réseau de parcs et d'espaces verts intégrés à la trame verte et bleue;
- Aménager le parc Arthur-Lessard en respect des besoins du milieu.

➤ **Orientation 4 : Des milieux de vie distinctifs, durables et complets**

Cette orientation vise à développer des milieux de vie diversifiés et inclusifs, faisant place à une agriculture urbaine intégrée aux espaces privés et publics des quartiers

Objectifs :

- Développer des milieux de vie compacts et complets en respect des milieux de vie établis;
- Diversifier l'offre commerciale alimentaire et des produits de nécessité couvrant les besoins quotidiens des résidents du quartier;
- Assurer une mixité des usages dans les bâtiments et sur rue;
- Favoriser la construction de logements sociaux et abordables;
- Planifier l'intégration d'une nouvelle école pouvant desservir l'ensemble des nouveaux quartiers résidentiels;
- Améliorer l'accessibilité des aînés et des personnes à mobilité réduite à travers le territoire tant dans les espaces publics que les bâtiments;
- Favoriser la réalisation de projets intégrant l'agriculture urbaine;
- Introduire des standards environnementaux et de performance énergétique des nouveaux bâtiments;
- Déterminer les besoins en matière d'infrastructures publiques afin de répondre aux besoins grandissants;
- Créer une identité architecturale et mettre en valeur les éléments emblématiques (bâtiments, trame, paysage) en optant pour une architecture créative inspirée du lieu et des matériaux traditionnels, tout en mettant en valeur le passé agricole et la route panoramique.

Le programme particulier d'urbanisme Gare Sainte-Rose comprend également des paramètres d'encadrement réglementaire qui devront être intégrés aux règlements d'urbanisme.

QUE la Ville de Laval tiendra, par l'intermédiaire du maire ou d'un autre membre du conseil désigné par le maire, une séance de consultation virtuelle le 11 mai 2021 à compter de 19 h 00, par voie de visioconférence Teams. Pour y participer, vous devez obligatoirement vous inscrire en ligne sur www.repensonslaval.ca/gare-sainte-rose sous l'onglet Inscription au plus tard le 10 mai 2021. Le lien Teams vous sera transmis par courriel le 11 mai 2021 avant 12 h 00;

QU'au cours de cette consultation virtuelle, celui par l'intermédiaire duquel cette consultation est tenue expliquera le projet de règlement et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer;

QUE ce projet de règlement ne contient pas de disposition susceptible d'approbation référendaire;

QUE suite à cette consultation virtuelle et comme le prescrit le Décret numéro 433-2021 du ministre de la Santé et des Services sociaux du 24 mars 2021, une consultation écrite sera tenue en remplacement de l'assemblée publique. Toute personne qui désire transmettre des commentaires à propos de ce projet de règlement peut le faire par écrit à www.repensonslaval.ca/gare-sainte-rose ou par la poste à l'adresse ci-dessous mentionnée, et ce, du 12 mai au 1er juin 2021, en prenant soin de préciser le titre du projet de règlement visé par le commentaire:

**Service de l'urbanisme
À l'attention de madame Julie Côté
1333, boulevard Chomedey, bureau 701
C.P. 422
Succ. Saint-Martin
Laval (Qc) H7V 3Z4**

QUE ce projet de règlement peut être consulté à la suite d'une demande par courriel à l'adresse Reglements@laval.ca ainsi que sur le site internet suivant :

www.repensonslaval.ca/gare-sainte-rose

DONNÉ À LAVAL
Ce 19 avril 2021

Me Valérie Tremblay, greffière ou
Me Mélanie Gauthier, greffière adjointe